



HAL
open science

Le Creusot en 1936 : Le calme au milieu de la tempête

Morgan Poggioli

► **To cite this version:**

Morgan Poggioli. Le Creusot en 1936 : Le calme au milieu de la tempête. Les Cahiers d'ADIAMOS, 2007, Le mouvement ouvrier au Creusot au XXe siècle. Militer à l'ombre de l'usine, 4, pp.59-65. <halshs-01368735>

HAL Id: halshs-01368735

<https://shs.hal.science/halshs-01368735v1>

Submitted on 19 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Association pour la documentation, l'information
et les archives des mouvements sociaux

les cahiers

NUMÉRO QUATRE
1^{er} semestre 2007

LE MOUVEMENT OUVRIER AU
CREUSOT AU XX^e SIÈCLE
Militer à l'ombre de l'Usine

SOMMAIRE

PREFACE Jean-François Poujeade et Stéphane Paquelin	P.5
GUERRE SOCIALE OU SOCIALISME DE GUERRE AU CREUSOT ? L'AUTRE FRONT AU PAYS DE SCHNEIDER (1914-1921) Philippe Péchoux	P.7
LA MUNICIPALITE PAUL FAURE Roger Marchandean	P.33
LES MILITANTS SOCIALISTES AU CREUSOT AU TEMPS DE PAUL FAURE Philippe Méreau	P.43
LE CREUSOT EN 1936 : LE CALME AU MILIEU DE LA TEMPETE Morgan Poggioli	P.59
TRAVAIL ET RESISTANCE DANS LES USINES SCHNEIDER DU CREUSOT (1940-1944) Christophe Capuano	P.67
L'IMPLANTATION COMMUNISTE AU CREUSOT DE 1920 AUX ANNEES 70 Jean-François Poujeade	P.75
DEUX PARCOURS SOCIALISTES ET SYNDICALISTES Stéphane Paquelin	P.103
MAI 68 AU CREUSOT. PHOTOGRAPHIES DE PAUL DALLIANCE Présentation de Jean-François Poujeade	P.147
BIBLIOGRAPHIE	P. 136

les cahiers d'ADIAMOS
19, rue Maxime Guillot, 21300 CHENÔVE

Comité de rédaction :
Stéphane Gacon, Thierry Hohl, Stéphane Paquelin, Jean Vigreux.

ISSN 17 64-2094.

La mise en forme de ce cahier a été assurée par Jean-François Poujeade.

LE CREUSOT EN 1936 : LE CALME AU MILIEU DE LA TEMPETE

La Saône-et-Loire, à l'instar du pays tout entier, est touché de plein fouet par la vague de grèves qui accompagne la victoire du Front populaire à l'été 1936¹. On comptabilise plus de cent trente grèves dans le département entre juin et juillet². Alors que la revendication sociale fait partout irruption dans le champ politique et marque indéniablement un tournant dans l'histoire hexagonale, Le-Creusot fait figure d'exception. D'abord, Victor Bataille, le « candidat Schneider » soutenu par l'Action Républicaine et de Paix Sociale aux méthodes fascisantes, est réélu député avec 52% des suffrages exprimés³. Ensuite les usines métallurgiques Schneider qui constituent, avec les mines du bassin de Montceau, le plus gros pôle industriel du département⁴, ne sont pas atteintes par l'effervescence gréviste. Ce cas de figure, rare pour la période, méritait donc qu'on lui consacre un article pour tenter de comprendre les ressorts d'un « *non-événement* »⁵.

La situation syndicale au Creusot.

Le manque d'enracinement syndical est certainement le premier facteur d'explication du calme qui règne au Creusot

¹ Seuls quatre départements seront « épargnés » : l'Aveyron, le Cantal, les Landes et la Lozère.

² ADSL, M3319 : Etat des tableaux de renseignements concernant les conflits de travail ayant eu lieu dans le département, 1937.

³ A. BLETON-RUGET et S. WOLIKOW, *Voter et élire à l'époque contemporaine*, Dijon, EUD, 1999, p.169.

⁴ R. P. PARIZE, *Le paternalisme et son influence politique au Creusot (1899-1939)*, Thèse, Toulouse, 1981, p. 18. En 1933, Schneider emploie plus de 9000 personnes.

⁵ M. DREYFUS, *Liberté, égalité, mutualité, Mutualisme et syndicalisme (1852-1967)*, Paris, Editions de l'atelier, 2001, p.134.

pendant cet été mouvementé. En effet, durant tout l'entre-deux-guerres, Schneider s'efforça d'empêcher toute implantation syndicale. Que ce soit en 1924, avec la création d'un syndicat Unitaire (CGTU)¹, ou en 1926 avec la reconstitution du syndicat confédéré des métaux (CGT), la réaction patronale fut rapide et brutale. Dans les deux cas, les secrétaires Edmond Ginestet et François Mercier furent renvoyés². Les tentatives chrétiennes de 1921 et 1926, menées par Henri Loiseau et Edouard Morin n'eurent pas plus de succès³, malgré le caractère plus modéré du syndicalisme CFTC qui condamne la lutte des classes. Ainsi à la veille de 1936, aucun syndicat des métaux n'a réussi à survivre à « la tyrannie »⁴ de Schneider.

Dans les autres corporations, la situation n'est guère différente. On ne compte que soixante-cinq syndiqués chez les cheminots et neuf pour les boulangers⁵. Signe annonciateur pour Le Creusot, la ville sera la seule du département à ne connaître aucun chômage ni manifestation, le 12 février 1934, jour de la grève générale lancée par la CGT pour répondre aux menaces fascistes et qui ouvrira la voie à l'unité et au Rassemblement populaire. L'emprise politique de Schneider sur ses ouvriers et l'évincement de toute opposition explique donc en grande partie l'absence de grèves dans la métallurgie creusotine à l'été 1936⁶. Cependant elle ne se suffit pas à elle seule, car le mouvement de mai-juin se caractérise justement par l'entrée en lutte de corporations où les syndicats n'étaient que peu, voire pas implantés, comme les employées des

¹ M. POGGIOLI, *La CGTU en Saône-et-Loire*, Dijon, mémoire de Maîtrise, 1999, p.31.

² J. MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Editions Ouvrières, version CD ROM.

³ Entretien de Stéphane Paquelin avec Bernard Loiseau, 26 septembre 2000.

⁴ *La Vie Ouvrière*, 16/10/1924.

⁵ M. MASSARD, « Syndicalisme et milieu social », *Le Mouvement Social*, n°99, avril-juin 1977, Paris, Editions Ouvrières, p.33.

⁶ Pour plus de détails nous renvoyons à M. MASSARD, *Attitudes politiques et sociales dans la région du Creusot au début du XX^e siècle*, thèse, Lyon, 1973.

grands magasins parisiens ou les ouvrier(e)s de la bonneterie du Creusot.

Un second facteur d'explication doit effectivement être pris en considération : l'initiative préventive de Schneider. Alors qu'à partir du 10 juin, les ouvriers du département se mettent en grève les uns après les autres¹, la direction décide d'entamer des discussions avec les délégués ouvriers de l'entreprise uniquement². A l'instar du Comité des Houillères de Montceau qui ouvre des négociations, dès le 28 avril³ mais avec le syndicat des mineurs, la direction du Creusot accorde, le 17 juin, des augmentations de salaires en conformité avec les attendus des Accords Matignon⁴. Ce résultat désamorçera la velléité des ouvriers les plus téméraires alors que ce même jour, aux Forges de Gueugnon, l'usine est occupée par les mille huit cents ouvriers⁵. Quant au « petit Creusot », qui est en fait chalonnais, on assiste ici à l'une des grèves les plus dures du département. Débutée le 21 juin, elle ne prend fin que le 2 août après six semaines d'occupation et la signature d'une convention collective à la sous-préfecture.⁶ Ce sont donc les ouvriers des petites et moyennes entreprises qui constituent le fer de lance du mouvement gréviste dans la métallurgie locale.

¹ ADSL, M3319 : Etat des tableaux de renseignements concernant les conflits du travail ayant eu lieu dans le département, 1937. Au Creusot, outre les bonnetiers, la grève touche les ouvriers du bâtiment, des travaux publics, de la marbrerie et de la miroiterie.

² Il existait en effet dans l'établissement une convention collective basée sur la loi de 1919. Les délégués ouvriers étaient « évidemment » non-syndiqués.

³ F.FORTUNET, « 1919-1939 : entre deux unités, Montceau de 1901 n'est pas mort », *Le centenaire du syndicat des mineurs et similaires de Montceau les mines*, Cahiers de l'Institut d'Histoire Sociale Minière, Paris, 1999, p.29.

⁴ AN, F22/1698 : Lettre du Ministère du Travail au Préfet de Saône-et-Loire, 22 octobre 1936.

⁵ M. POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à l'Etat français. De la réunification à la scission, de la scission à la dissolution*, thèse, Dijon, 2005, p. 263.

⁶ *Le Peuple*, 2 août 1936 : « Les métallurgistes ont gain de cause au petit Creusot ».

Le temps long du Front populaire

Si Schneider parvient à éviter la grève dans ses établissements et à limiter l'impact du Front populaire au Creusot, l'élan de 1936 a tout de même des répercussions, certes minimales comparativement à d'autres bassins d'emplois, mais durables. La première de ces évolutions est la reconstitution d'un syndicat des métaux. Le projet est lancé par Théodore Vielle, secrétaire de l'UD, le 20 juin 1936 lors d'une réunion au théâtre du Creusot.¹ Le syndicat sera formé au début de l'année 1937 et regroupera principalement des ouvriers des ateliers nationalisés.² L'objectif de ce retour syndical est double : d'abord accomplir une démarche auprès des établissements Schneider en vue d'obtenir la réintégration des ouvriers congédiés en 1931³ ; ensuite renégocier l'accord du 17 juin 1936 qui n'est pas en conformité, sur plusieurs points, avec la loi du 24 juin sur les conventions collectives.⁴

Ce texte ne comprend pas les nouvelles dispositions de 1936 telles la liberté syndicale et d'opinion, le délai-congé ou l'apprentissage. De plus, la loi oblige les employeurs à négocier les contrats collectifs avec les syndicats ouvriers, ce qui n'a pas été le cas, les délégués de l'établissement n'étant pas syndiqués. Mais Schneider s'oppose à toute nouvelle discussion avec la CGT. Même les autorités publiques font face à une fin de non-recevoir lors de l'élaboration de la convention collective de travail des établissements de la métallurgie et des industries connexes de Saône-et-Loire. Les établissements Schneider refusent de participer aux négociations alors que leur présence est jugée obligatoire vu

¹ ADSL, W 119 933 : Rapport du Commissaire spécial du Creusot au sous-Préfet d'Autun, 21 juin 1936.

² M. MASSARD, « Syndicalisme et milieu social », *Le Mouvement Social*, n°99, avril-juin 1977, Paris, Éditions Ouvrières, p.35.

³ ADSL, W 119 933 : Rapport du Commissaire spécial du Creusot au sous-Préfet d'Autun, 21 juin 1936.

⁴ ADSL, W 119 933 : Rapport du Commissaire spécial du Creusot au sous-Préfet d'Autun, 1^{er} novembre 1936.

l'importance du nombre de travailleurs qu'ils occupent et l'influence qu'ils ont sur toute la corporation du département. En effet, c'est « le salaire en usage à l'usine du Creusot qui détermine celui des autres établissements des localités avoisinantes »¹.

Trois mois de démarches du syndicat, de la Fédération des métaux, de l'UD, pour tenter de mettre en place une commission mixte n'y font rien. Le 2 novembre 1936, la direction Schneider ne se rend pas à la réunion de Montceau-Mines visant à discuter de la convention². La même scène se renouvelle en juin 1938, où à la demande de quinze syndicats d'ouvriers métallurgistes du département, la commission mixte avait convoqué les organisations ouvrières et patronales à la préfecture de Mâcon. Toutes les délégations ouvrières sont présentes mais aucune organisation patronale ne fait le déplacement³. Cette résistance entraîne un retard conséquent dans l'application de la loi. Notons qu'à la mauvaise volonté des employeurs, la CGT oppose une attitude responsable en refusant de foment, en réaction, une grève qui « serait une faute grave en ces temps troublés »⁴. C'est seulement le 17 mars 1939, après la réunion d'une commission mixte au ministère du Travail le 21 octobre 1938, qu'aboutit la conclusion de trois conventions collectives pour les régions de Mâcon, de Montceau/Le-Creusot et de Chalon/Tournus⁵.

¹ CARAN, F22/1698 : Lettre du Ministre du Travail au Préfet de Saône-et-Loire, 22 octobre 1936.

² *La Vie Ouvrière*, 19 novembre 1936. « Un comble ! Les 8000 métallurgistes de l'usine Schneider au Creusot n'ont pas encore obtenu de convention collective ».

³ *Le Populaire*, 3 juin 1938 : « La convention collective de la métallurgie en Saône-et-Loire ».

⁴ ADSL, W 119 933 : Rapport du Commissaire spécial du Creusot au sous-Préfet d'Autun, 8 octobre 1936.

⁵ CARAN, F22/1633 : Conventions collectives intervenues le 17 mars 1939.

Cependant Schneider ne fait pas exception dans le département et les ouvriers métallurgistes obtiennent finalement satisfaction, ce qui n'est pas le cas de tous. Aucune convention ne sera signée dans le bâtiment¹. Le 14 avril 1938, la fédération CGT des travailleurs de l'habillement adresse une lettre au Ministère du Travail pour lui relater « les difficultés que rencontre notre syndicat de l'habillement de Mâcon pour obtenir une convention collective » et presse les autorités publiques afin que « des instructions soient données au Préfet de Saône-et-Loire en vue d'amener les patrons à signer »², en vain. Les ouvriers volaillers de Bresse rencontrent une opposition similaire avec des représentants patronaux qui refusent de discuter : « Messieurs les employeurs se retranchent derrière de nombreuses obligations pour demander de repousser à la première quinzaine de janvier la discussion qui devait commencer en novembre »³. La convention collective ne verra jamais le jour.

Alors qu'au Creusot aucune grève n'a éclaté, qu'aucune occupation n'a eu lieu, la haute autorité patronale de Schneider fait figure d'opposant farouche à la nouvelle législation sociale, même s'il n'est pas seul. Malgré cette détermination, le Front populaire lui impose des négociations avec, comme interlocuteur, une CGT qu'il a toujours combattue. C'est peut-être la principale évolution qu'apporte le Front populaire au système paternaliste et autoritaire Schneiderien. La présence syndicale, encore faible⁴, mais

¹ CARAN, F22/1698 : Lettre de la Chambre de commerce de Chalon, Autun et Louhans au Préfet, 7 octobre 1937. Arguant que les loyers sont moins chers en campagne qu'en ville, que la clientèle est principalement composée d'agriculteurs à Louhans, de petits retraités au Creusot ou à Montceau, de rentiers à Autun, d'industriels à Chalon, les employeurs ne souhaitent pas voir s'établir une unification des salaires à l'échelle départementale.

² CARAN, F22/1698 : Lettre de la Fédération CGT de l'habillement au Ministère du Travail, 14 avril 1938.

³ CARAN, F22/1698 : Lettre de l'UD CGT de Saône-et-Loire au Ministère du Travail, 29 novembre 1938.

⁴ ADSL, M313 : Rapport de police de Mâcon au Préfet de Saône-et-Loire, 25 octobre 1937. A titre de comparaison, le nombre de syndiqués sextuple à

surtout sa légitimité acquise, ouvriront après-guerre la voie à d'autres mœurs et d'autres pratiques, à une lente mais certaine émancipation. « L'îlot de passivité »¹ ouvrière n'y survivra pas.

Morgan POGGIOLI

Chalon-sur-Saône. A l'échelle départementale, l'UD CGT de Saône-et-Loire passe de cinq mille membres en janvier 1936 à trente cinq mille en octobre 1937 et de 52 à 219 syndicats.

¹ Pour reprendre l'expression de Tardieu comparant, en 1930, la situation économique française à un « îlot de prospérité » dans un monde en crise.